

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ETROUSSAT
Fiche chronologique récapitulative des évolutions du dossier

Date	Type dossier	Evènement	Commentaires
22/12/2023	PC	Dépôt du PC PC 003 112 23 M0005	24 MWc 4m d'intertable
18/01/2024	PC	1ère demande de complément de la DDT	PC : - Compléter notice PC04 : détailler l'écran végétal à créer ou à renforcer - Préciser le type de fondation, ancrage au sol des structures - Préciser le RAL des postes, locaux techniques, portails ainsi que la largeur et RAL des citernes DP02 : - Compléter le plan de masse avec les écrans végétaux prévus et la distance entre structures photovoltaïques et les habitations - Fournir une photographie dans le paysage lointain - Cerfa : compléter le tableau des surfaces en page 9
20/02/2024	PC	2ème demande de complément de la DDT	Demande de complément sur la mise en place d'un ponton entre les parcelles ZE 26 et 28 permettant la traversée du cours d'eau
14/03/2024	CDPENAF	Passage en CDPENAF	Montant de compensation calculé : 36 282 €
27/04/2024	CDPENAF	Avis défavorable de la CDPENAF	Motifs invoqués : - incertitude liée au type de panneaux - convention de prêt à usage - achat des terrains par la commune - montant de compensation proposé sous-évalué - mesure de compensation proposée par suffisamment précise
04/12/2024	DLE	Dépôt Dossier Loi sur l'Eau	DIOTA-241203-171432-350-026 relatif à la mise en place d'un busage pour prmettre le passage du bétail et d'engins agricoles entre les parcelles ZE26 et ZE28 du projet photovoltaïque
17/01/2025	DLE	Notification d'accord sur dossier de déclaration loi sur l'eau	Accord sur le dossier décalartion DIOTA-241203-171432-350-026
06/03/2025	CDPENAF	Dépôt du mémoire de réponse à l'avis de la CDPENAF	Synthèse des réponses apportées : - Définition des strutures (fixe monopieux), du point bas des structures (2,5m), augmentation de l'intertable (5m) et précisions sur les fondations et type d'ancrage (pieux battus/vissés avec préforage possible sur 33% de la surface) - Proposition de 3 actions pour sécuriser l'activité agricole sur les terrains en phase d'exploitation du parc photovoltaïque et après démantèlement - Portage foncier : encadré par la SAFER avec la mise en place d'une convention avec la SAFER au moment de l'achat des terrains par la commune d'Etroussat - Réévaluation du montant de la compensation agricole collective : 49 493,26€ - Justification du fléchage de la compensation : 50% vers le PAT de la CC Saint-Pourçain Sioule Limagne et 50% vers le Fonds de Consignation Départemental dédié
10/06/2025	MRAE	Réception avis de la MRAE Avis n° 2025-ARA-AP-1877	Synthèse de l'avis : Pour l'Autorité environnementale, les principaux enjeux environnementaux du territoire et du projet sont : - la biodiversité, le site comportant des habitats naturels et des espèces floristiques et faunistiques protégées inféodées à ces milieux ; - le paysage, le site étant visible directement depuis des habitations proches et des axes de circulation ; - le climat, en particulier les émissions de gaz à effet de serre et le bilan carbone ; - l'archéologie.
01/08/2025	MRAE	Dépôt du mémoire de réponse à l'avis de la MRAE	Synthèse des réponses apportées : - Actualisation et intégration des résultats de l'éude géotehcnique dans le dossier - Complétude apportée sur l'impact du projet sur la ressource en eau - Complétude sur les aspects paysgaers, photomontages - Actualisation et complétude sur le bilan carbone du parc photovoltaïque - Complétude apportée sur l'incidence des fouilles archéologiques sur l'environnement dans le périmètre du projet - Complétude apportée sur l'étude de sites alternatif - Complétude apportée sur les effets cumulés - Complétude apportée sur les dispositifs de suivi des mesures
21/10/2025	Dossier PC/EIE/EPA	Mise à jour des études EIE/EPA/PC	Intégration des réponses apportées dans les compléments au PC, dans le mémoire de réponse à l'avis de la CDPENAF et des réponses apportées dans le mémoire de réponse à l'avis de la MRAE : - Mise à jour des études agricoles - Mise à jour de l'EIE - Mise à jour du PC suite aux demandes de complément